

# La vérité sur le remboursement des psychologues

«A partir de 2022, les consultations de psychologues seront remboursées pour toute la population à partir de l'âge de 3 ans.»

E. Macron, 28 septembre 2021



- **Sur prescription d'un médecin**

→ Fin de l'accès libre au psychologue, complexification de la démarche, généralistes non formés à la psychopathologie, quid des déserts médicaux et du respect de votre intimité ?

- **Pour les troubles anxieux et dépressifs légers à modérés**

→ Exclusion si vous souffrez d'autres troubles (deuil, stress post-traumatique, trouble du comportement alimentaire, dépression et anxiété sévère, difficultés relationnelles, etc.)

- **Limitation à 3000 psychologues conventionnés dans toute la France**

→ Pas de place pour tout le monde: délais d'attente ++. Gouvernement qui s'appuie sur les libéraux pour ne pas avoir à investir dans le service public et les Centre Médico-Psychologique (CMP).

- **Tarif de 40€ (1<sup>ère</sup> séance) et 30€ (suivis)**

→ Tarifs 50% inférieurs à ce qui est pratiqué par la profession, imposés sans concertation. Aucun dépassement d'honoraires possible. Déduction des charges faite, équivalent d'un SMIC pour 5 à 8 ans d'études.

- **8 séances par an renouvelable une fois sur nouvelle prescription médicale**

→ Du fait des tarifs dérisoires, psychologue contraint de limiter la durée des consultations à 30 min pour s'en sortir : équivalent donc de seulement 4 séances d'une heure.

- **Pas d'avance de frais pour le patient (tiers payant)**

→ Psychologue payé par la CPAM plusieurs mois après la prise en charge. Décalage de trésorerie. Lourdeurs administratives car formalités papier à envoyer par le psychologue.

**Afin de continuer à vous proposer un accompagnement psychologique de qualité, votre psychologue a décidé de ne pas adhérer à ce dispositif de conventionnement maltraitant pour les patients et pour les professionnels.**

**Nous sommes POUR le remboursement MAIS pas n'importe comment !**